

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE  
DE  
VIEUX-FORT



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session ordinaire du 18 juin 2026

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

N° 2026-32

L'an deux mil vingt-six le dix-huit du mois de juin, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Rolland, Maire

Présents : MM. (1), PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Kétie, JOSPITRE Suzy, BOURGEOIS Teddy, RÉNIA Rony, MORVAN Manuel, GÉRAÏN ép. LAURENT Karine, DUPUY Jules, GUILLAUME Mélissa, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RÉNIA BOURGEOIS Kessy

Excusés : MM. (1)

Absents : MM. (1), ANDRÉ Héric

Délibération affichée

Le **25 JUN 2026**

A VIEUX-FORT

Le 18 juin 2026  
Le Maire,  
(Signature)



Approuvé :

A

Le

Le Préfet.

**OBJET : Désignation d'un(e) élu(e) relais de l'égalité au sein du Conseil municipal**

(2)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).


Les élu(e)s relais de l'égalité ont notamment vocation à :

- Contribuer au repérage et à l'orientation des personnes victimes de violences vers les dispositifs compétents ;
- Relayer les campagnes nationales et locales de prévention et de sensibilisation ;
- Favoriser la mobilisation des acteurs locaux, notamment les centres communaux d'action sociale, associations spécialisées et partenaires institutionnels ;
- Participer au développement d'actions territoriales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par courrier en date du 12 mai 2026, Monsieur le Préfet demande la désignation d'un(e) élu(e) relais de l'égalité au sein du Conseil municipal.

2025 JUN 25

Envoyé en préfecture le 25/06/2026  
Reçu en préfecture le 25/06/2026  
Publié le **25 JUIN 2026**  
ID : 971-219711330-20260618-202632CM-DE



Monsieur Le Maire propose Mme GERAN ép. LAURENT Karine comme élue relais de l'égalité.

Il invite le conseil municipal bien vouloir en délibérer.

**Le conseil municipal,**

Où l'expose du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE**

**Article 1** – D'Adopter la proposition de Monsieur Le Maire,

**Article 2** – De charger Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

**Article 3** – De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Pour expédition conforme :  
Le Maire,



Rolland PLANTIER, /

2025 JUN 25

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT).